

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 septembre 2019

Le Président ouvre la séance à 20 heures 30

Absent excusé: Arnaud MARIGNAC.

Présents : 10.

Le secrétaire de séance est nommé : Delphine COMAYRAS.

1° - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019.

2° - Ecole des Hirondelles.

2.1. Effectifs. 27 enfants sont présents à l'école (1 CM2 ; 3 CM1 ; 4 CE2 ; 4 CP ; 1CE1 ; 5 GS ; 4 MS ; 3 PS2 et 2 PS1).

2.2. Le personnel (Enseignants, Atsem, Adjoint technique, Educateur sportif...) est identique à celui des années précédentes.

2.3. Des travaux ont été réalisés pendant l'été.

Changement de porte-manteaux, Entretien du matériel (vélos, trottinettes ...), Nettoyage de la cour avec pose d'un grillage de sécurité.

2.4. Garderie.

Les contraintes actuelles :

- le matin, des enfants sont déposés à l'école par les cars de ramassage de 8H30 à 9H00.

- le soir :

- plages de soutien scolaire les lundis et jeudis de 16H30 à 17H00

- attente à l'école de l'arrivée des cars scolaires (lundi/jeudi de 17H00 à 17H30 et mardi/ vendredi de 16H30 à 17H00).

- désir de certains parents qui souhaitent avoir la possibilité de déposer leurs enfants à l'école en dehors de ces horaires,

Le conseil décide, en tant que de besoin d'établir une garderie :

- le matin de 7H45 à 8H30

- le soir, les lundi/jeudi de 17H30 à 18H00 et les mardi/ vendredi de 17H00 à 18H00.

Dans la mesure où les enfants sont pris en charge gratuitement pendant les périodes de soutien scolaire et le temps du ramassage, les familles qui utiliseront la garderie seront redevables d'un paiement par enfant qui s'élèvera à 0,50 € pour une plage jusqu'à 30 minutes et à 1€ au-delà.

3° Plan Local d'Urbanisme inter communal.

La Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn a prescrit l'élaboration d'un PLUi par délibération du Conseil Communautaire du 21 juillet 2016.

Le but était de rationaliser l'occupation des sols selon les lois ALUR et ainsi que d'harmoniser les gestions des diverses communes.

Après une phase de concertation intercommunale, la réalisation de réunions publiques ouvertes à tous les administrés, le projet a été élaboré.

Il a été arrêté le 23 juillet 2019 pour être transmis aux Personnalités Publiques Associées et aux communes membres

Un commissaire enquêteur sera à la disposition des administrés en novembre pour recevoir les modifications souhaitées.

Mr le maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet de PLUi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil se prononce favorablement pour le projet du PLUi arrêté le 23 juillet 2019 par la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn.

4° - Assainissement.

4.1. Le Planning des travaux a été arrêté par l'Entreprise Sévigné. La première réunion de chantier se tiendra le mardi 17 septembre.

4.2. Lors de la visite du site de Marzials, le représentant de la Police de l'eau de la DDT de Rodez a demandé que l'épandage des eaux issues de la station d'épuration ne se fasse pas le long de la route, mais traverse celle-ci en souterrain pour se déverser dans la parcelle B 184.

Le propriétaire, contactée, consent de se séparer de ce bien de 950 m² au prix de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'acquérir cette parcelle.

6° - Entretien del'Eglise Saint-Martin d'Ayguebonne, Monument Hitorique Inscrit.

Suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France, le strict entretien des pignons et des arases a été programmé.

Une nouvelle demande de subventions a été faite auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Par ailleurs, la Fondation de France soutien ce projet.

7° - Pôle Pêche Nature.

Les travaux débutés en juin/juillet doivent se poursuivre incessamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le maire Jean FROMENT.

Le 17 septembre 2019

Pour information
Suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2019

Garderie.

- le matin, des enfants sont déposés à l'école par les cars de ramassage de 8H30 à 9H00.
- le soir :
 - plages de soutien scolaire les lundis et jeudis de 16H30 à 17H00
 - attente à l'école de l'arrivée des cars scolaires (lundi/jeudi de 17H00 à 17H30 et mardi/ vendredi de 16H30 à 17H00).
- désir de certains parents qui souhaitent avoir la possibilité de déposer leurs enfants à l'école en dehors de ces horaires,

Le conseil décide, en tant que de besoin d'établir une garderie :

- le matin de 7H45 à 8H30 le lundi, mardi et jeudi.
- le soir, le lundi/jeudi de 17H30 à 18H00 et le mardi/ vendredi de 17H00 à 18H00.

Dans la mesure où les enfants sont pris en charge gratuitement pendant les périodes de soutien scolaire et le temps du ramassage, les familles qui utiliseront la garderie seront redevables d'un paiement ***par enfant qui s'élèvera à 0,50 € pour une plage jusqu'à 30 minutes et à 1€ au-delà.***
Tarifs applicables à compter du 02 septembre 2019.

Veillez vous prendre contact avec le secrétariat de mairie pour toute inscription à la garderie.